

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2025

Présents : Serge BARTHES, Michel PERCHERON, Daniel SALDANA, Anne HIRTZIG, Olivier MEROU, Guy GALINIER.

Absents excusés : Emmanuelle LION, Sonia DEFFRENNES, Baptiste MARQUIE, Thierry LANDUREAU.

Procurations : -

Secrétaire de séance : Monsieur Guy GALINIER

Ouverture de la séance : 10h30

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal l'accord d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Délibération du Plan de financement du projet école ;
- Vote des taux d'imposition 2025 ;
- Adressage : modification des numéros et nom de rue ;
- Révision libre enveloppe « Voirie » 2025.

Ajouts acceptés à l'unanimité.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/02/2025.

Approuvé.

2/ Remplacement des portes de l'ALAE.

Deux devis ont été reçus en mairie pour le remplacement des portes de l'alaé.

- Devis de la SARL SMA : 11 454,13 € HT
- Devis de la SARL ARIEGE PYRENES MENUISERIES : 11 267,49 € HT.

Le devis de la SARL ARIEGE PYRENES MENUISERIES d'un montant de 11 267,49 € HT est retenu. Une demande de subvention au Conseil Départementale sera demandée.

Approuvé à l'unanimité.

3/ Projet nouvelle école : choix de l'entreprise du lot 3 pour le préau.

Après l'appel d'offre infructueux concernant le lot 3 : charpente métallique pour le projet de reconstruction de l'école, nous avons reçu en mairie deux devis :

- Devis de ma SARL RMAEC : 45 320,00 € HT ;
- Devis de l'EURL LACOSTE : 21 500,67 € HT.

Le devis de l'EURL LACOSTE d'un montant de 21 500,67 € HT est approuvé à l'unanimité. Le montant de ce devis sera inclus dans le plan de financement et dans les demandes de subvention (Fond vert, Conseil Départemental et CAF).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2025

4/ Vote des taux d'imposition 2025.

Les taux sont inchangés cette année et nous laissons ceux de 2024, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 38,19 % ;
- Taxe foncière non bâti : 80,22 % ;
- Taxe d'habitation : 14,77 %.

Approuvé à l'unanimité.

5/ Budget primitif 2025.

Pour l'année 2025, le budget fonctionnement s'équilibre à hauteur de 407 281,49 € et en investissement à 673 161,39 €.

Présents : 6

Procurations : 0

Suffrages exprimés : 6

Vote POUR : 6 CONTRE : 0 NUL : 0

6/ SDEHG : Rénovation du point lumineux n°61 HS.

Le coût de la rénovation restant à la charge de la commune est de 571 €.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Convention de mise à disposition du service Déclaloc.

Objectifs :

- Dématérialiser le dépôt et le traitement des cerfa de meublé de tourisme (sauf résidences principales) ;
- Dématérialiser le dépôt et le traitement des cerfa de chambre d'hôtes ;
- Gérer la liste des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes.

Approuvé à l'unanimité.

8/ TERRES DU LAURAGAIS : Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 et de la Modification de l'Intérêt Communautaire 2025.

Présentation faite.

9/ CIAS / Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Présentation faite.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 mars 2025

10/ Plan de financement pour le projet de la nouvelle école.

DEPENSES	
POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT
Modulem	366 414,27 €
Photovoltaïque	24 705,62 €
Dreux (lot 1)	60 315,00 €
Dreux (préau)	3 760,00 €
Lacoste	21 500,67 €
Maîtrise d'œuvre	24 000,00 €
Etudes (Bureau Véritas)	1 875,00 €
Technisol	2 955,00 €
Contrôle technique (Bureau Véritas)	3 435,00 €
Marché public (La Dépêche)	753,02 €
TOTAL	509 713,58 €

476 695,56 €

RECETTES	
FINANCEMENT	MONTANT HT
Fond vert	127 428,39 €
Conseil Régional	0,00 €
Conseil Départemental	238 347,78 €
Autofinancement	143 937,41 €
TOTAL	509 713,58 €

soit 25% sur 509 713,58 €

soit 50% de 476 695,56 €

Le plan de financement est approuvé à l'unanimité.

11/ Demande de prêt pour le projet de la nouvelle école.

Ajourné.

12/ Adressage.

Le travail d'adressage sur l'ensemble de la commune continue.

Nous devons changer les adresses suivantes afin d'être cohérents :

- Le 29, Chemin du Cammas devient : 1, Impasse du Cammas ;
- Le 27, Chemin du Cammas devient : 2, Impasse du Cammas ;
- Le 25, Chemin du Cammas devient 3, Impasse du Cammas.

Approuvé à l'unanimité.

13/ TERRES DU LAURAGAIS : Révision libre de l'enveloppe « Voirie » 2025.

La révision libre enveloppe « Voirie » au titre de l'année 2025 est approuvée à l'unanimité pour un montant de 11 288 €.

14/ Questions et informations diverses.

- Installation d'une boîte à clefs à la salle de la Grangette ;
- Achat de guirlandes lumineuses extérieures pour Noël 2025.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11h30.

Le Maire
Serge BARTHES

